

Formation complémentaire dite "Passerelle" du transport routier de marchandises

Décret n°2007-1340 du 11 septembre 2007 – Arrêté du 3 janvier 2008

Public

Tout conducteur d'un véhicule de plus de 3,5 tonnes de PTAC.

Pré-requis

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou EC en cours de validité ou de permis reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R.222-2 et R.223-3.
- Être titulaire d'un titre ou diplôme de conducteur routier du transport de voyageurs ou d'une FIMO de transport de voyageurs ou d'une attestation voyageurs valant FIMO.

Objectifs

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité, de reconnaître, d'appliquer et de respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, la sécurité routière, la sécurité environnementale, le service et la logistique.

Programme sur une durée de 35 heures

Accueil et présentation de la formation 0 h 30

Thème 1 / Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité : 15 h 30 *

- Les caractéristiques techniques du véhicule de transport de marchandises
- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique, les possibilités de l'informatique embarquée, l'optimisation de la consommation du carburant
- Le chargement, l'arrimage, le respect des consignes, la bonne utilisation du véhicule
- L'application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile (2 heures 30 de conduite individuelle dont 0 h 30 peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur terrain spécial)

* dont 11 h pour la pratique de la conduite (10 h de conduite et 1 h de commentaires pédagogiques)

Thème 2 / Application des réglementations : 5 h

- La réglementation sociale européenne applicable au transport routier de marchandises : les temps de conduite et de repos, l'utilisation du chrono tachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...)
- La réglementation applicable aux différentes composantes du secteur transport de marchandises (transport public, location, transport en compte propre) en national et international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

Thème 3 / Santé, sécurité routière et sécurité environnementale : 7 h

- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- La circulation dans les tunnels

Suite au verso >

Formation complémentaire dite "Passerelle" du transport routier de marchandises

Thème 4 / Service, logistique :

4 h

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- L'environnement économique du transport routier de marchandises et l'organisation du marché

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage

3 h

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Validation

Délivrance d'une attestation conformément à l'arrêté du 4 juillet 2008. Valable 5 ans.